

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le Vingt juin deux mil quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc - COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - CHOIN René - PREDKI Jacqueline - LAMBERT Patricia - BRUNEAUX Michel - BERTRAND Grégory - MARYNOWSKI Evelyne - BEAUFAYS Michel - PAULET Yvon.

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2014-06-031 – Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'Election des Sénateurs

Vu le décret 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/1411886C,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme PREDKI Jacqueline, M. BEAUFAYS Michel, M. BERTRAND Grégory et Mme MARYNOWSKI Evelyne.

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du Délégué :

Les candidatures enregistrées :
M. BERTONNIÈRE Jean-Marc

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : Onze
- Bulletins blancs ou nuls : Zéro
- Suffrages exprimés : Onze
- Majorité absolue : Six

A obtenu : Onze voix

M. BERTONNIÈRE Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de Délégué pour les élections sénatoriales.

Election des Trois Suppléants :

Les candidatures enregistrées :
M. COPPÉE Philippe
M. FAVET Gilles
M. CHOIN René

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de Trois Suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : Onze
- Bulletins blancs ou nuls : Zéro
- Suffrages exprimés : Onze
- Majorité absolue : Six

Ont obtenu : Onze voix

MM. COPPÉE Philippe, FAVET Gilles, CHOIN René, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de Suppléants pour les élections sénatoriales.

N° 2014-06-032 - Adoption sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

* **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

* **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

* **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Il est 19h00, le Maire lève et clos la séance.